

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 11 octobre 2023

ARRETE N° 2023-041

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de l'Entreprise DELTACOM, afin d'effectuer des travaux de raccordement pour un nouvel immeuble au réseau télécom (tranchée en traversée de route sis : T 402 entre les deux stations essence sis : Quartier San-Ghjaseppu-20110 PROPRIANO).

ARRETE

- Article 1er : En raison des dits travaux entrepris par l'Entreprise DELTACOM la circulation sera alternée et réglementée par feux de 07H00 à 16H00, à partir du 16 au 20 octobre 2023.
- Article 2 : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique.
Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- Article 3 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise DELTACOM.
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 11 octobre 2023

Le 1^{er} Adjoint Délégué

Le 1er Adjoint

Ange LARI

